

---

## MEMO ADMINISTRATIF AAPPMA/ADAPEF

---



**RAPPEL :** La Fédération envoie uniquement les documents officiels des AAPPMA/ADAPEF à la préfecture. Les AAPPMA sont chargées de les transmettre directement à leur tribunal de proximité

### **Points de vigilance et documents originaux à adresser directement au Tribunal de Proximité**

- Chaque année, l'original du **PV de l'Assemblée Générale** doit être transmis au Tribunal de proximité.
- En cas d'AG électorale, la **composition du Conseil d'Administration** doit être inscrite au PV de l'AG. Un Conseil d'Administration doit suivre l'AG pour élire les **membres du bureau**. *Le PV de ce Conseil d'Administration avec le nom, l'adresse, la nationalité, le numéro de téléphone et le mail des membres du bureau doit être adressé au Tribunal.*
- Le **nom actuel de l'association** doit toujours être **identique** sur les documents à celui utilisé au moment du dépôt des **statuts initiaux**. En cas de changement de nom souhaité, il faut inscrire ce changement de nom dans un *PV d'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) puis transmettre l'original de ce PV au tribunal de proximité.*
- Veiller à ce que **l'adresse du siège de l'association** soit toujours connue du tribunal, notamment en cas de changement de Président ou de Trésorier si l'adresse du siège n'est pas celle de l'étang. En cas de changement d'adresse, *le changement doit faire l'objet d'un vote en AGE et l'original du PV doit être transmis au tribunal.*
- Lorsque de nouveaux statuts sont votés en AGE, il faut impérativement transmettre l'original de ces statuts signés au tribunal de proximité en veillant à ce que le nom, la date et les signatures soient cohérentes (le président et le trésorier doivent disposer au préalable de leur agrément).

Ces mêmes éléments doivent être transmis à la Fédération du Bas-Rhin de la Pêche et de la Protection du milieu aquatique par mail à [federation@peche67.fr](mailto:federation@peche67.fr) ou par courrier postale au 3 rue Bellevue 67203 OBERSCHAEFFOLSHEIM

La Fédération se charge de faire le lien avec la préfecture pour l'ensemble des associations.